

Assemblée ordinaire du Conseil de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte, tenue à l'Hôtel de Ville de Piedmont situé au 670 rue Principale à Piedmont, le 12 mars 2020 à 11h30.

Étaient présentes :

Mme Nathalie Rochon	Présidente et Mairesse de Piedmont
Mme Monique Laroche	Mairesse de Ste-Anne-des-Lacs
M. Patrice Goyer	Représentant de St-Hippolyte

Madame Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la présente assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2019
3. Liste des comptes payés au 12 mars 2020
4. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 29 février 2020
5. Dépôt du rapport financier 2019
6. Autoriser la destruction de certains documents selon le calendrier de conservation
7. Compte rendu de l'évaluation du 3044, boul. Curé-Labelle
8. Divers
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

0381-0503

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Monique Laroche, appuyé par Monsieur Patrice Goyer et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

0382-0503

Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2019

Il est proposé par Monsieur Patrice Goyer, appuyé par Madame Monique Laroche et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

0383-0503 **Liste des comptes payés au 12 mars 2020**

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Madame Monique Laroche, appuyé par Monsieur Patrice Goyer et résolu unanimement que les comptes payés au 12 mars 2020 au montant de 43 807.63\$ soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Dépôt de l'État des revenus et dépenses au 29 février 2020

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et des dépenses de la Régie Intermunicipale de Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte au 29 février 2020.

0384-0503 **Dépôt du rapport financier 2019**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 620 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la vérification des états financiers par la firme Senez de Carufel CPA inc.

Il est proposé par Monsieur Patrice Goyer, appuyé par Madame Monique Laroche et résolu unanimement que la Régie accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

0385-0503 **Autoriser la destruction de certains documents selon le calendrier de conservation**

Il est proposé par Monsieur Patrice Goyer, appuyé par Madame Monique Laroche et résolu unanimement que la Régie Intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte soit autorisée à détruire les documents amplement détaillés à l'annexe A datée du 1^{er} mars 2020 et signée par la secrétaire-trésorière, le tout en conformité avec notre calendrier de conservation.

ADOPTÉE

Compte rendu de l'évaluation du 3044, boul. des Laurentides

La secrétaire-trésorière dépose le rapport d'évaluation de la firme VMMP évaluateur agréés du 3044, boul. Curé Labelle demandé par la Société Québécoise des infrastructures du Québec (SQIQ)

0386-0503 **Affectation du surplus**

ATTENDU la volonté des maires de remettre aux municipalités une partie de son surplus;

Il est proposé par Madame Monique Laroche et appuyé par Monsieur Patrice Goyer d'affecter du surplus libre une somme de 100 000\$ que Madame Dupuis remettra selon le % des quote-part des immobilisations inscrites dans l'entente du 24 août 2009.

0387-0503 **Levée de l'assemblée**

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Madame Monique Laroche, appuyé par Madame Nathalie Rochon et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. (11h37)

ADOPTÉE

Nathalie Rochon
Présidente

SYLVIE DUPUIS
Secrétaire-trésorière

